

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 014-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.62

Déposée le: 19.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.01.2015

N° d'ACE: 209/2015 25 février 2015
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



Cours du franc: conséquences de la décision de la BNS?

La suppression du taux plancher par la Banque nationale suisse le 15 janvier dernier a fait l'effet d'une véritable gifle. Cette décision inattendue menace grandement les salaires et les emplois dans le secteur des exportations et augmente la déflation dans le pays. A 1,20 franc pour un euro, le franc suisse était déjà nettement surévalué. Il faut s'attendre à une appréciation incontrôlée. Les exportations, qui souffrent déjà d'un franc surévalué, en particulier l'industrie, le tourisme, importants dans le canton de Berne, mais aussi les branches en amont et en aval, sont particulièrement menacées.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Selon le Conseil-exécutif, quelles seront les conséquences pour le canton de Berne ?
2. Qu'envisage le Conseil-exécutif pour assurer le maintien des emplois et la protection des salaires ?
3. De quels outils le Conseil-exécutif dispose-t-il pour éviter autant que possible la disparition d'emplois (chômage partiel, etc.) ?

4. De quels outils le Conseil-exécutif dispose-t-il pour protéger les salaires et empêcher le dumping salarial (versement des salaires en euros dans les régions frontalières p. ex.) ?
5. Quelles mesures le Conseil-exécutif juge-t-il utiles dans les domaines de la recherche, du développement, de la formation et de l'innovation ?
6. Le Conseil-exécutif voit-il comment diversifier l'économie bernoise à moyen terme afin de rendre le développement économique plus durable ?
7. Quels sont les répercussions sur les caisses de pension cantonales ?

Motivation de l'urgence: La décision de la BNS a surpris tout le monde et suscite de nombreuses critiques au-delà des clivages politiques. Elle a des conséquences gravissimes pour l'industrie et le tourisme bernois. De nombreuses entreprises et de nombreux emplois sont sur la sellette, voire menacés. C'est pourquoi il est important, pour la population et pour l'économie, d'agir vite et de répondre rapidement aux questions posées.

Réponse du Conseil-exécutif

La force du franc suisse préoccupe beaucoup les milieux économiques et politiques ainsi que la société. Ses effets sur l'économie bernoise seront en principe les mêmes que sur l'économie nationale. En raison de sa structure économique, toutefois, le canton de Berne sera particulièrement touché : quatrième canton exportateur de Suisse, il a exporté des marchandises pour une valeur de 15,5 milliards de francs en 2014. La part la plus importante de ses biens d'exportation (soit les deux tiers) provient de l'industrie chimique et pharmaceutique, de l'horlogerie et de l'industrie des machines. Les entreprises axées sur l'exportation sont réparties dans tout le canton ; le marché intérieur est lui aussi confronté aux effets du franc fort par l'intermédiaire de leurs fournisseurs. Quant au tourisme, il est fortement dépendant des taux de change.

Il est pour l'heure impossible de prévoir comment le cours du franc évoluera ces prochains mois face à l'euro et à d'autres devises. L'impact qu'aura l'abolition du cours plancher sur le produit intérieur brut, le chômage et la consommation intérieure est également très difficile à évaluer. Le Conseil-exécutif analyse la situation en permanence. Il est déterminé à faire avancer les projets de son ressort qui permettent de renforcer durablement le site économique bernois et, par conséquent, la compétitivité des entreprises bernoises. Le renforcement du site économique fait notamment partie des neuf objectifs du programme gouvernemental de législature 2015-2018. En tant que base d'application de cet objectif, la stratégie économique 2025 vise à préserver et à optimiser les bonnes conditions générales de l'économie bernoise ainsi qu'à stimuler la capacité d'innovation des entreprises.

Les questions posées dans l'interpellation appellent les réponses suivantes :

1. La situation économique et l'emploi pâtiront aussi dans le canton de Berne, comme évoqué plus haut. Avec la faiblesse généralisée des intérêts et l'instauration d'un taux négatif, le

canton voit la charge de ses intérêts allégée. Il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence.

2. Le Conseil-exécutif appliquera avec résolution sa politique de renforcement de l'espace économique telle que formulée dans son programme gouvernemental de législature 2015-2018.
3. Les outils à court terme proposés par l'assurance-chômage – dont le chômage partiel est le plus important – viennent compléter les stratégies de politique économique axées sur le plus long terme. Cet instrument permet aux entreprises de pallier un recul temporaire des activités et de préserver les emplois. Depuis le 27 janvier 2015, les entreprises peuvent à nouveau s'en prévaloir en invoquant les fluctuations du taux de change.
4. De l'avis du Conseil-exécutif, d'éventuelles adaptations des conditions de salaire et de travail devraient être préparées conjointement avec les partenaires sociaux et dans le cadre de la législation en vigueur. Agissant sur mandat du canton et des commissions paritaires, le Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE) surveille les rapports de travail. Il veille au respect des conditions de salaire et de travail dans les situations relevant des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes. Il lutte par ailleurs contre le travail au noir.
5. Suite à l'abandon du cours plancher par la Banque nationale suisse, l'innovation a encore gagné en importance. Les projets¹ cités dans le programme gouvernemental de législature 2015-2018 doivent donc être poursuivis en priorité. Le canton encourage encore d'autres projets innovants en vertu de la loi sur le développement économique et de la législation sur la politique régionale.
6. Avec sa multitude de branches, le paysage entrepreneurial bernois est très diversifié. Fort de plus de 82 000 emplois, le canton de Berne – à égalité avec celui de Zurich – est le plus grand canton industriel de Suisse. L'horlogerie et l'industrie des machines font partie des fleurons économiques bernois mais les industries pharmaceutique et chimique ainsi que le génie médical contribuent aussi pleinement à la création de valeur. Les branches technologiques sont également bien représentées. Les petites et moyennes entreprises dominent le paysage. Dans sa stratégie économique 2025, le canton s'est fixé l'objectif suivant : « Le tissu économique doit évoluer davantage vers l'implantation des branches à forte valeur ajoutée. Cela vaut en particulier pour les clusters, qui sont définis selon des critères de politique économique ». Au regard du franc fort, cet objectif est plus actuel que jamais.
7. Les caisses de pension cantonales sont touchées de plein fouet par la suppression du cours plancher de l'euro et les intérêts négatifs. Cette nouvelle donne entraîne, d'une part, des pertes au bilan, heureusement limitées par des filets de sécurité, sur les investissements en devises étrangères. D'autre part, il faut compter avec des pertes pour certains des investissements actuellement sûrs en francs suisses (liquidités et obligations). Tous les placements en francs suisses d'une durée inférieure ou égale à 10 ans sont concernés par cette situation. Si les effets de la suppression perdurent, les rendements actuels et futurs des caisses

¹ Par ex.: loi cantonale sur la promotion de l'innovation, site biennois du Parc national d'innovation, demande de crédit pour le Campus Biel/Bienne, Centre de compétences national en médecine translationnelle et en entrepreneuriat (sitem-insel)

de pension cantonales en pâtiront, ce qui se répercutera sur le taux d'intérêt servi sur l'épargne ainsi que sur le montant des rentes.

Au Grand Conseil